

- DUT Mesures Physiques
- Licence Métiers de l'Instrumentation, de la Mesure et du Contrôle Qualité – Parcours : Capteurs, Instrumentation et Métrologie

Vous avez **accueilli un de nos étudiants...**
Vous avez **embauché un de nos diplômés...**
Vous êtes un de nos **fournisseurs...**
Vous voulez **développer la formation**
Mesures Physiques...

... et si vous versiez votre Taxe d'Apprentissage
au Département Mesures Physiques
de l'IUT de Saint-Nazaire ?

Nous en avons besoin.

En 2017-2018, la TA a permis l'achat :

- **d'un banc didactique pour le contrôle non destructif,**
- **de 2 microscopes : droit et inversé pour l'analyse des matériaux,**
- **de multimètres, d'oscilloscopes et de générateurs pour l'électronique.**

Dès à présent, vous pouvez nous envoyer la promesse de versement, ci-jointe. On compte sur vous !

PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le fléchage précis vers le Département MESURES PHYSIQUES

est décisif pour que la somme nous parvienne.

Merci de votre attention quand vous informez votre OPCO.

Merci aussi du retour de cette promesse complétée.

⇒ **Notre société vous informe de sa participation au développement du Département MESURES PHYSIQUES de l'IUT de Saint Nazaire**

NOS COORDONNÉES

Nous fléchons spécifiquement notre versement de la taxe d'apprentissage :



**IUT de Saint-Nazaire n° UAI 044 0982 D :
DEPARTEMENT MESURES PHYSIQUES**

NOTRE VERSEMENT (catégorie B ; cumul catégorie A-B ; cumul catégorie B-C)¹ : €

¹ Rayer la ou les mentions inutiles

NOTRE ORGANISME COLLECTEUR :

Fait à : Le :/...../.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Coupon réponse à nous retourner

Par mail ou par courrier à :

Département Mesures Physiques / IUT de Saint Nazaire - 58 rue Michel-Ange - BP 420 - 44606 SAINT-NAZAIRE cedex

Tél : 02 40 17 81 20 – anne.chate@univ-nantes.fr

*La Taxe d'Apprentissage dédiée à nos diplômés,
développe nos **MOYENS DE FORMATION***